

Registre des délibérations 2022 -

Maire : Matthieu LAURENT

1^{er} adjoint - G LEROUX

2^{ème} adjoint – MA PITOIX

3^{ème} adjoint – M DELAHAYE

4^{ème} adjoint – B VERBEKE

5^{ème} adjoint – JM RUFFIANDIS

Conseillers :

Mmes BERNARD Céline - BOUX SANDRINE - COSSON Catherine – DESMAS Sylvie - KIRCHHOFFER Dominique – MOLLET Ghislaine – PATOUX Claire –

MM DEMAILLY Benjamin – DIBELLONIO Julien - DILLENSEGER Serge - LAPENNA Arnaud - LASAUSSE Frédéric - RINGEVAL Patrick

Séance du 01 février 2022 (mardi 20h30)

- Acceptation du concours des maisons illuminés pour Noël 2021 qui n'avait pas été prévu dans le budget et autorise le maire à verser aux lauréats leur prix (2 catégories : maison avec jardin ou cours – maison avec façade décorées et 3 prix par catégorie : 60€ - 50€ - et 40€)
- Modification, à la baisse, du marché de nettoyage et entretien des bâtiments communaux avec la société Clean Service : marché initial (19/07/2021) 64 712,25 € ht et nouveau montant 60 192,94 € ht
- Mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2022, de la durée annuelle du travail pour un agent travaillant à temps complet à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaire) – loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 - calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1.600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1.607 heures

- Avis défavorable sur le projet de révision partielle du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement car les précisions données ne sont qu'à l'échelon intercommunal
- Avis favorable pour l'adhésion de la commune de Vallangoujard au SIARP

Séance du 08 mars 2022 (mardi 20h30)

- Demande de subvention DSIL (Dotation de soutien de l'Investissement local) et DETR (dotation d'Équipement des territoires Ruraux) pour les dossiers suivants :
Installation de vidéo protection passive : montant 74 968,16 € ht
Rénovation de l'éclairage public : montant 74 548,32 € ht
Aménagement sportif (équipements multisports) : montant 82 306 € ht

Séance du 05 avril 2022 (mardi 20h30)

- Vote du compte administratif 2021

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		725 601.82 €		866 553.19 €		1 592 155.01 €
Opération de l'exercice	1 782 907.41 €	2 322 814.03 €	4 702 245.64 €	4 485 675.36 €	6 485 153.05 €	6 808 489.39 €
TOTAUX	1 782 907.41 €	3 048 415.85 €	4 702 245.64 €	5 352 228.55 €	6 485 153.05 €	8 400 644.40 €
Résultats de clôture		1 265 508.44 €		649 982.91 €		1 915 491.35 €
Restes à réaliser			1 291 003.91 €	668 457.33 €	1 291 003.91 €	668 457.33 €
TOTAUX CUMULES	1 782 907.41 €	3 048 415.85 €	5 993 249.55 €	6 020 685.88 €	7 776 156.96 €	9 069 101.73 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 265 508.44 €		27 436.33 €		1 292 944.77 €

- Approbation du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021 sur le budget primitif 2022 : la totalité 1 265 508,44 € en fonctionnement
- Vote des taux de fiscalité pour 2022 : Taxe foncier bâti 32,00 % et foncier non bâti 39,00%
- Vote du budget primitif pour 2022 :
 - Fonctionnement :
 - Dépenses : 3 748 209,44€
 - Recettes : 2 482 701,00€ dont 1 265 508,44 € d'excédent reporté
 - Investissement :
 - Dépenses : 2 337 601,23 € dont 1 291 003,91 € de restes à réaliser reportés de 2021
 - Recettes : 2 337 601,23 € dont 668 457,33 € de restes à réaliser reportés de 2021, et dont 649 982,91 € d'excédent 2021 reporté.

- Vote des subventions de fonctionnement 2022 pour les associations

Caisse des Ecoles	compte 657361	1 511,02 €
CCAS	compte 657362	4 387,55 €
Anciens combattants	compte 6574	900,00 €
Foyer Rural	compte 6574	4 050,00 €
Associations sportives	compte 6574	56 500,00 €
Comité de Jumelage	compte 6574	5 000,00 €
La bobine d'Ennery	compte 6574	2 700,00 €
Association « une génération pour la terre »	compte 6574	2 000,00 €
Subventions exceptionnelles	compte 6574	7 000,00 €

- Dénomination de la rue qui dessert le Fonds Saint-Antoine : rue du fonds Saint Antoine
- Vote pour un don de 1 500€ au FACECO pour soutenir les actions en faveur de l'Ukraine
- Fixations des redevances pour occupation à usage privé du domaine public communal non bâti :

Installation de commerces ambulants : 12 € par installation.

Installation de bennes : 20 € par installation.

Installation d'échafaudage : 10 € par mètre linéaire avec une durée maximale de un mois renouvelable avec nouveau paiement.

Installation de véhicules pour déménagement : 20 € par installation.

- Mises à jour des délégations du maire conformément à la loi 2022-217 du 21 février 2022 (articles 110 et 177)
- Maintien des tarifs périscolaire de l'année 2021-2022 pour l'année scolaire 2022-2023
- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2023

Séance du 10 mai 2022 (mardi 20h30)

- La démission du 1^{er} adjoint (qui reste conseiller municipal) ayant été acceptée par le préfet le conseil a désigné par 14 voix sur 18, Benjamin DEMAILLY comme 5^{ème} adjoint.

Ainsi les adjoints sont :

1^{er} MA PITOIS affaires générales, associations, développement durable

2^{ème} M DELAHAYE affaires sociales

3^{ème} B VERBEKE vie scolaire, fêtes et cérémonies

4^{ème} JM RUFFIANDIS travaux et bâtiments

5^{ème} adjoint B DEMAILLY finances et communication

- Désignations des membres des commissions municipales
- Approbation de la révision du PLU

Élaborer un projet de territoire communal équilibré et solidaire à l'échelle de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.

Préserver les espaces agricoles et naturels en priorisant la gestion économe de l'espace.

Soutenir l'activité agricole et la valorisation de l'agriculture périurbaine située aux portes des zones d'habitat de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques sur le territoire communal.

Protéger le patrimoine rural et architectural.

Maîtriser le développement de l'habitat selon les engagements à la Charte du PNRVF et en priorisant la densification et la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti.

Soutenir localement la dynamique économique notamment artisanale, industrielle, des technologies innovantes, des technologies numériques et des services à la population et aux entreprises.

Élaborer un projet d'aménagement et de développement d'ensemble pour le secteur des Portes du Vexin et en faire un lieu de vie économique.

Soutenir les projets éducatifs et culturels et poursuivre la dynamique d'équipements collectifs.

Améliorer les conditions de déplacements dans le village, soutenir l'amélioration de l'accès aux transports collectifs et faciliter les modes doux.

Maîtriser les consommations d'énergie, améliorer les performances énergétiques, notamment à partir de sources renouvelables.

Protéger les ressources naturelles et particulièrement l'eau

Prévenir les risques et optimiser les ressources naturelles

- Création d'un sentier du patrimoine et délégation au PNR du Vexin Français la maîtrise d'ouvrage
- Réouverture du prolongement du chemin des Grattes Coq
- Convention de servitude de passage de canalisation de gaz à la demande de la société GRDF
- Tarification des collectes « déchets sauvages » : frais réels + 100 € d'intervention des agents techniques
- Participation de la commune aux frais de transports scolaires 2022 – 2023 : 50 € quelque soit le prix de la carte BUS-LR
- Concours de maisons fleuries :

1^{ère} catégorie : maisons avec jardin ou cour visibles de la rue,

1^{er} prix : 60,00€

2^{ème} prix : 50,00€

3^{ème} prix : 40,00€

2^{ème} catégorie : maisons et appartements avec façades fleuries (fenêtre, balcon, terrasse)

1^{er} prix : 60,00€

2^{ème} prix : 50,00€

3^{ème} prix : 40,00€

- Recrutements d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité pour les différents services périscolaires de la commune : restauration, étude du soir, garderie
- Installation d'une supérette connectée au 35 rue du moutier

Séance du 13 juin 2022 (lundi 20h30)

- Modification du nom du syndicat SMDEGTVO (électricité – gaz et télécommunication) : SDEVO
- Adhésion de la commune à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » du SDEVO
- Versement de la moitié du montant des subventions de fonctionnement aux associations sportives

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
BASKET	14 805.00 €	7 402.50 €
FOOTBALL	4 945.00 €	2 472.50 €
JUDO	17 500.00 €	8 750.00 €
TENNIS	10 000.00 €	5 000.00 €
CYCLO	1 350.00 €	675.00 €
TENNIS DE TABLE	3 905.00 €	1 952.50 €

- Modalités de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel : publicité par affichage sur le panneau d'affichage extérieur situé sur la place de la mairie.
- Proposition d'acquérir à l'amiable la boucherie située au 16 rue du moutier : Prix maximum 678 000 € donné par les domaines (proposition des propriétaires 689 000 €)
- Accord pour un emprunt de 678 000 € pour l'achat de ce bien

Séance du 5 juillet 2022 (mardi 20h30)

- Demande de la SCI Les Tulipiers de pouvoir déplacer la sente qui traverse ses parcelles (Y21, 22,23 et Y97, 98,99) pour la replacer à travers sa parcelle (Y97, 98,99) et le long de la parcelle Y97. Accord pour lancer la procédure de déplacement de cette sente.
- Déplacement de la sente de la Croix : Accord pour rester sur le projet de 2012

- Accord, selon les besoins pour recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité
- Contrat d'aménagement Régional

		Coût HT des travaux	Coût retenu dans le CAR par la Région
1	Aménagement de la place Oberriexingen	626 549.00€ HT	619 467.00 € HT
2	Extension des cours du groupe scolaire Gérard Claudel	155 099.00€ HT	151 996.00 € HT
3	Rénovation du Club du 3 ^{ème} âge et de salles d'activités communales	376 222.00€ HT	370 952.00 € HT
	Montant total des travaux	1 157 870.00€ HT	1 142 415.00 € HT

		Coût HT des travaux	Coût retenu dans le CAR par le Département
1	Aménagement de la place Oberriexingen	626 549.00€ HT	626 549.00 € HT
2	Extension des cours du groupe scolaire Gérard Claudel	155 099.00€ HT	155 099.00 € HT
3	Rénovation du Club du 3 ^{ème} âge et de salles d'activités communales	376 222.00€ HT	376 222.00 € HT
	Montant total des travaux	1 157 870.00€ HT	1 157 870.00 € HT

Conformément au règlement d'un contrat d'aménagement régional engagement pour accueillir 4 stagiaires dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages »

Séance du 6 septembre 2022 (mardi 20h30)

- Vote des soldes de subventions de fonctionnement à verser aux associations sportives

NOMS	MONTANTS DES DEMANDES	MOITIES N-1 PERCUES	MONTANTS VOTES EN 2022	SOLDES A VERSER
CYCLO	1 000.00 €	675.00 €	1 000.00 €	325.00 €
JUDO	17 500.00 €	8 750.00 €	17 500.00 €	8 750.00 €
TENNIS DE TABLE	4 500.00 €	1 952.50 €	3 843.00 €	1 890.50 €
BASKET	16 800.00 €	7 402.50 €	14 780.00 €	7 377.50 €
FOOTBALL	6 000.00 €	2 472.50 €	5 124.00 €	2 651.50 €
TENNIS	10 000.00 €	5 000.00 €	10 000.00 €	5 000.00 €
Total	55 800.00 €	26 252.50 €	52 247.00 €	25 994.50 €
Total versé	26 252.50 € -+ 25 994.50 E = 52 247.00 €			

- Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'AOJE, le foyer rural et l'opération PILE POIL
 - 1 500 € pour AOJE pour le défrichage d'un chemin communal
 - 820 € pour le foyer rural pour remplacer le lave vaisselle
 - 400 € pour PILE POIL pour l'organisation de démonstration de football

- Achat de la propriété du 25 rue de l'herbette appartenant à M Gilles DEBOISSY pour un montant de 169 000 €HT
- Modification du budget de fonctionnement pour réajustements des nouvelles embauches (Julie HERBIN en atsem –Stéphanie SABBE à l'urbanisme), les dépenses d'eau, l'assurance supplémentaire et les subventions exceptionnelles
- Modification du budget d'investissement pour l'achat de la boucherie et du bien rue de l'herbette
- Présentation de l'emprunt signé le 26 août pour l'achat des murs de la boucherie montant (678 000 € - 25 ans – taux 1,7
- Taux de la taxe d'aménagement porté de 3% à 5%, sauf la ZAC qui en est exonéré
- Rapport annuel d'ELIOR pour la restauration scolaire

Séance du 4 octobre 2022 (mardi 20h30)

- Remplacement de Mme DEMAS (démission du conseil municipal) au syndicat intercommunal des eaux Ennery – Livilliers – Hérouville par M Julien DIBELLONIO, à la commission de relecture aucun candidat, pour la commission communale des fêtes et cérémonies aucun candidat
- Modification des délégations du 5^{ème} adjoint en ajoutant l'urbanisme
- Approbation du rapport du syndicat des eaux sur la qualité du service public de l'eau potable pour 2021
- Approbation du rapport de VEOLIA pour la gestion de l'eau potable pour 2021
- Modification du budget 2022 pour inscrire une provision pour créances douteuses (obligation article R 2321-2 du CGCT) de 260 €
- Le conseil prend acte de la prise en charge du prélèvement du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (FPIC) en 2022 par la communauté de communes du Sausseron et des Impressionnistes.
- Désignation de Benjamin DEMAILLY comme correspondant à la protection des données
- Désignation de MA PITOIS et JM RUFFIANDIS comme correspondants « ambroisie » (ambroisie – plante qui constitue un enjeu de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant)

Séance du 8 novembre 2022 (mardi 20h30)

- Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans la fonction publique
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG (centre intercommunal de gestion du personnel)
- Classement dans le domaine public communal par rétrocession à l'Euro symbolique, de l'assiette des voies, espaces et équipements communs y compris

les trottoirs, les voies, les réseaux de toutes natures y compris l'éclairage public jusqu'aux branchements particuliers, du lotissement St Aubin.

- Approbation du déplacement de la sente de la Croix
- Approbation du déplacement de la sente de la Marine
- Acquisition à l'amiable de 34 m² de la parcelle cadastrée AB 105 et de 63 m² de la parcelle cadastrée AB 109, situées chemin herbu
- Présentation des travaux d'intégration des réseaux dans l'environnement rue de l'Onglet
- Concours de déguisements et pulls de Noël 2022 en remplacement du concours des maisons illuminées
- Composition de la commission communale de travaux : LAURENT M – LEROUX G – RUFFIANDIS JM – PITOIS MA – VERBEKE B – LAPENNA A – DEMAILLY B – LASAUSSE F – RINGEVAL P

Séance du 6 décembre 2022 (mardi 20h30)

- Recrutement d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération : 5 emplois contractuels du 19 janvier au 18 février 2023, pour le coordinateur 2 400 € et les autres 1 400 €
- Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents titulaires
- Dénomination du chemin reliant la rue De Gaulle à la rue d'une ruelle à l'autre : « le chemin des écoliers »
- Dénomination de la rue de la résidence du Moutier : « rue des Cèdres »
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AOJE : 320 €
- Le contrôle des installations d'eaux usées dans le cadre de la vente d'un bien est rendu obligatoire

Séance du 17 janvier 2023 (mardi 20h30)

- Abrogation de la délibération du 4 octobre 2022 relative au reversement des la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Sausserons et Impressionnistes
- Demande de subvention DSIL (dotation de soutien et à l'investissement local) et DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'installation de vidéo protection : travaux 74 968,16 € ht, pour la rénovation de l'éclairage public : travaux 61 455,28 € ht et pour l'installation d'une climatisation au foyer rural : travaux 32 747,45 € ht

Séance du 21 février 2023 (mardi 20h30)

- Vote des acomptes de subventions de fonctionnement pour les associations sportives communales

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
BASKET	14 780.00 €	7 390.00 €
FOOTBALL	5 124.00 €	2 562.00 €
JUDO	17 500.00 €	8 750.00 €
TENNIS	10 000.00 €	5 000.00 €

CYCLO	1 000.00 €	0.00 €
TENNIS DE TABLE	3 843.00 €	1 921.50 €

- Convention de mise à disposition d'une parcelle d'un terrain communal pour la réalisation d'un équipement sportif communautaire (parcelle cadastrée OY n° 287)

Séance du 28 mars 2023 (mardi 20h30)

- Vote du compte administratif de 2022 :

Fonctionnement : + 2 006 614,06 € Investissement : – 1 017 051,98 €

Donc ensemble : + 989 562,08 €

- Affectation des résultats :

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 1 017 051,98 €

2) Report de fonctionnement R 002 : 989 051,08 €

- Vote du budget primitif 2023

- Fonctionnement :

- Dépenses : 3 729 000,08€
- Recettes : 3 729 000,08€ dont 989 562,08 € d'excédent reporté

- Investissement :

- Dépenses : 3 638 038,83 € dont 1 832 605,15 € de restes à réaliser reportés de 2022
- Recettes : 3 638 038,83 € dont 269 206,28 € de restes à réaliser reportés de 2022, et dont 546 346,90 € d'excédent 2022 reporté

- Vote des contributions directes

Taxe Foncier Bâti (TFB) :	34.00 %
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) :	41.44 %
Taxe Habitation (pour résidences secondaires) :	8.77 %

- Vote des subventions aux associations

- Caisse des Ecoles	compte 657361	8 000,00 €
- CCAS	compte 657362	1 414,55 €
- Anciens combattants	compte 6574	900,00 €
- Foyer Rural	compte 6574	4 050,00 €
- Associations sportives	compte 6574	65 500,00 €
- Comité de Jumelage	compte 6574	5 000,00 €
- La bobine d'Ennery	compte 6574	2 700,00 €

- Constitution d'une provision pour créance douteuse : 700, 46 €
- Adhésion au SIFUREP – Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – pour assurer le service extérieur des pompes funèbres
- Désignation des représentants au SIFUREP : MA PITOIS titulaire et JM RUFFIANDIS suppléant
- Demande de subvention ARCC pour voirie et enfouissement de la rue de l'Onglet : 15% des travaux soit 350 000 €
- Changement de dénomination pour le bureau de vote n° 2 : « groupe scolaire »

Séance du 25 avril 2023 (mardi 20h30)

- Subvention exceptionnelle à l'AOJE : 150 €
- Participation de la commune aux frais de transports scolaires, collégiens et lycéens – 18 ans 2023 – 2024 : 52 €
- Classement dans le domaine public communal – rétrocession gratuite des voies ouvertes à la circulation du lotissement de la Croix d'Autel
- Modification du PLU : modification du règlement de la zone UA (secteur du moutier)
- Choix du délégataire de la restauration scolaire : ELRES (nom commercial ELIOR France)
- Tarif de la garderie périscolaire, de l'étude surveillée et de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2023

Garderie périscolaire et étude surveillée :

- | | |
|--|--------|
| • Garderie périscolaire du matin (7h30-8h30) : | 1.25 € |
| • Garderie périscolaire soir (16h30-18h30) :
(goûter 0.64 € facturé par Elior + 2.50 € facturés par la commune) | 3.14 € |
| • Supplément garderie périscolaire de 18h30 à 19h00 :
(ajoutés aux 3.14 € de la garderie périscolaire du soir ou
aux 4.60 € de l'étude surveillée) | 0.50 € |
| • Etude Surveillée (16h30-18h00) (passe en garderie à partir de 18h00)
(goûter 0.64 € facturé par Elior + 4.05 € facturés par la Mairie). | 4.69 € |

Cantine périscolaire :

- | | |
|--|---------|
| • Pour un quotient familial <450 €, repas facturé : | 3.20 € |
| • Pour un quotient familial <450 €, PAI facturé : | 1.60 € |
| • Pour un quotient familial compris entre 450 et 600 € : repas facturé : | 4.50 € |
| • Pour un quotient familial compris entre 450 et 600 € PAI facturé : | 2.25 € |
| • Pour un quotient familial >600 €, repas facturé : | 5.65 € |
| • Pour un quotient familial >600 € PAI facturé : | 2.83 € |
| • Pour les enfants hors commune : repas facturé : | 8.50 € |
| • Pour les enfants hors commune : PAI facturé : | 4.25 € |
| • Pour les adultes : repas facturé : | 10.00 € |

- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2024

Séance du 9 juin 2023 (vendredi 20h30)

- Election des délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :
Délégués titulaires : MA PITOIS – JM RUFFIANDIS – B VERBEKE – B
DEMAILLY – G MOLLET
Délégués suppléants : P RINGEVAL – C COSSON – A LAPENNA

- Désignation d'un référent déontologue chargé d'apporter aux élus municipaux tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local : Max ANGLES

Ce référent ne percevra aucune indemnité

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Modification du tableau des effectifs : un poste de rédacteur devient un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

- Motion sur la suppression de la 3^{ème} file de circulation de boulevard périphérique parisien au-delà des jeux olympiques en 2024 : Le conseil vote contre

Séance du 4 juillet 2023 (mardi 20h30)

- Définitions des modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU, dossier disponible en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture
- Déclassement de la sente de l'Herbette et intégration dans le domaine privé communal
- Déplacement de la sente de la Croix par un échange avec les parcelles appartenant à Mme OLIVIER
- Achat des parcelles AB182 et AB170 pour la création de cheminements piétonniers au prix maximum de 50€/m²

Séance du 10 octobre 2023 (mardi 20h30)

- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU
- Acquisition de la parcelle cadastrée AB 104 de 1263,60m² appartenant à M Michel PIEDELEU au prix de 101 088 €HT
- Acquisition de la parcelle cadastrée Y123 de 4 170m² appartenant à la famille MACHY, sise en zone UPc du PLU, pour création d'un parking et extension de la crèche. Coût : 333 600€ ht
- Majoration de + 25% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- Versement du solde des subventions de fonctionnement aux associations sportives
- Lignes directrices de gestion (LDG) : Il s'agit d'un nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines. Elles définissent les enjeux et objectifs des collectivités en matière de politique des ressources humaines. Adoption des termes des lignes directrices de gestion.
- Approbation du rapport sur la qualité de l'eau potable pour 2022
- Don de 2 000 € au FACECO pour soutenir les victimes du séisme de la tempête Daniel en LYBIE
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Avis favorable sur le classement sonore des infrastructures des transports routiers dans le Val d'Oise
- Modification du compte « fêtes et cérémonies » pour inclure toutes les dépenses inhérentes aux jeux olympiques et paralympiques.
- La commune d'Ennery a acheté 30 billets pour les jeux paralympiques et décide de les répartir ainsi : 12 pour l'AOJE – 12 pour l'IME du Bois d'en Haut et 6 pour le maire et les adjoints.

Séance du 07 novembre 2023 (mardi 20h30)

- Décision modificative du budget pour régler les factures liées à « l'extension du groupe scolaire » pour les jeux et les plantations soit 110 000 € ttc
- Mise en place du service civique, pour offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans d'effectuer des missions d'intérêt général. Indemnité 609,95 € (commune 113,02 € et état 496,93 €)

Séance du 11 décembre 2023 (lundi 20h30)

- Mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (loi du 6 novembre 2023) : Zone de 5 000m² au bord de la parcelle AD 519 définie comme
 - Photovoltaïque
 - Hydraulique
 - Eolien

Séance du 13 février 2024 (mardi 20h30)

- Engazonnement de l'ensemble des allées du cimetière 13 086 € ht, demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise
- Modification du tableau des effectifs

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIFS
ADMINISTRATIVE	Attaché principal à temps complet	1
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
	Adjoint administratif à temps complet	1
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
	Adjoint technique à temps non complet 25h/35h	1
	Adjoint Technique à temps complet	5
SOCIALE	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 31h30/35h	1
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 31h30/35h	2
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1

SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe à temps complet	1
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation à temps complet	1

- Versement de la moitié des subventions aux associations sportives
- Déclassement de la sente de la marine et intégration dans le domaine privé communal
- Avis sur le SRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) pour la période 2024 – 2030 – **Avis défavorable**
- Validation du DICRIM (Droit d'Information de Chaque Citoyen sur les Risques Majeurs) . Le DICRIM s'intégrera dans le plan communal de sauvegarde
- Ouverture du nouveau site communal

Séance du 08 avril 2024 (lundi 20h30)

- Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés Opération de l'exercice	2 035 842.73 €	989 562,08 € 2 893 822.36 €	1 687 500.89 €	546 346.90 € 1 412 246,75 €	3 723 343.62 €	1 535 908,98 € 4 306 069,11 €
TOTAUX	2 035 842.73 €	3 883 384,44 €	1 687 500.89 €	1 958 593,65 €	3 723 343.62 €	5 841 978.09 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 847 541,71 €	2 233 546,29 €	271 092,76 855 869,00 €	2 233 546,29 €	2 118 634,47 855 869,00 €
TOTAUX CUMULES	2 035 842.73 €	3 883 384,44 €	3 921 047.18 €	2 814 462,65 €	5 956 889.91 €	6 697 847,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 847 541,71 €		-1 106 584,53 €		740 957,18 €

- Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement : 1 847 541.71 €,

1) affectation en réserves R 1068 en investissement : 1 106 584.53 €

2) report en fonctionnement R 002 : 740 957.18 €

- Vote du budget primitif 2024

- Fonctionnement :

• Dépenses : 3 588 961.19 €

• Recettes : 3 588 961.19 € dont 740 957.18 € d'excédent reporté

- Investissement :

- Dépenses : 4 199 430.90 € dont 2 233 546.29 € de restes à réaliser reportés de 2023
- Recettes : 4 199 430.90 € dont 855 869.00 € de restes à réaliser reportés de 2023, et dont 271 092.76 € d'excédent 2023 reporté.

- vote des taux de fiscalité pour 2024

:

- Taxe Foncier Bâti (TFB) : 34.00 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 41.44 %
- Taxe Habitation (pour résidence secondaire) 8.77 %

- Vote de subvention de fonctionnement 2024 pour les associations

- Caisse des Ecoles 6 956.72 €
- CCAS 1 083.97 €
- Anciens combattants 900.00 €
- Foyer Rural 4 050.00 €
- Associations sportives 56 500.00 €
- Comité de Jumelage 5 000.00 €
- La bobine d'Ennery 2 700.00 €
- AOJE 606.25 €
- Association des parents d'élèves 250.00 €

- Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents titulaires , stagiaires ou contractuels

<i>Rémunération brute perçue</i>	<i>montant maximum de la prime</i>
<i>au titre de la période courant du</i>	<i>de pouvoir d'achat</i>
<i>01/07/2022 au 30/06/2023</i>	<i>exceptionnelle</i>
≤ à 23 700 €	600.00 €
> à 23 700 et ≤ à 27 300 €	525.00 €
> à 27 300 et ≤ à 29 160 €	450.00 €
> à 29 160 et ≤ à 30 840 €	375.00 €
> à 30 840 et ≤ à 32 280 €	300.00 €
> à 32 280 et ≤ à 33 600 €	262.50 €
> à 33 600 et ≤ à 39 000 €	225.00 €

75% du montant maximum en tenant compte du temps de travail de chacun : temps complet et temps non complet et de la date d'entrée de l'agent à la commune d'Ennery pour la période courant du 01/07/2022 au 30/06/2023.

- Tirage au sort des jurés d'assise pour 2025
- Vente à l'amiable de la parcelle AB 644 : 245 € ht

Séance du 14 mai 2024 (mardi 20h30)

- Participation de la commune aux frais de transports scolaires pour la rentrée 2024 52 € quel que soit le prix de la carte Optile/CSB
- Tarifs de la garderie périscolaire, de l'étude surveillée et de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2024

Garderie périscolaire et étude surveillée :

Garderie périscolaire du matin (7h30-8h30) :	1.25 €
Garderie périscolaire soir (16h30-18h30) :	3.14 €
(Goûter 0.64 € facturé par Elior + 2.50 € facturés par la commune)	
Etude Surveillée (16h30-18h00) (passe en garderie à partir de 18h00)	4.69 €
(Goûter 0.64 € facturé par Elior + 4.05 € facturés par la Mairie).	
Supplément garderie périscolaire de 18h30 à 19h00 :	0.50 €
(Ajoutés aux 3.14 € de la garderie périscolaire du soir ou aux 4.69 € de l'étude surveillée)	
Pénalités applicables en cas de retard des parents après 19h00 :	12.00 €
Pénalités applicables en cas de présence sans inscription :	tarif X2

Cantine périscolaire :

Pour un quotient familial <600 €, repas facturé :	3.33 €
Pour un quotient familial <600 €, PAI facturé :	1.67 €
Pour un quotient familial >600 €, repas facturé :	5.90 €
Pour un quotient familial >600 € PAI facturé :	2.95 €
Pour les enfants hors commune : repas facturé :	8.84 €
Pour les enfants hors commune : PAI facturé :	4.42 €
Pour les adultes : repas facturé :	10.40 €
Majoration en cas de repas consommé sans réservation préalable 1.00 € (une semaine minimum)	

• Demande de subvention VONUM-PPMS école

Dans le cadre du PPMS, il est nécessaire d'installer un système anti-intrusion dans l'école, demande de subvention de 8 405,07 € HT, soit à hauteur de 50% auprès du syndicat mixte Val d'Oise Numérique

• Convention avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés

- Est en accord avec le contenu de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus de CITEO.
- Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour le périmètre de la commune d'ENNERY
- Inscription d'un itinéraire au plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Séance du 9 juillet 2024 (mardi 20h30)

- Attribution du marché concernant le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux : Entreprise INTRA NET Propreté pour 63 904,40 € HT
- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'Etat Civil.
- Mise en sommeil de la caisse des écoles à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Attribution de chèques cadeaux ou cartes cadeaux aux agents communaux ou à la population : 50€ à 150€ par personne.

Séance du 10 septembre 2024 (mardi 20h30)

- Décisions modificatives du budget primitif 2024
- Charges à caractères générales : 59 645,98 €
- Modification relative à la provision pour créances douteuses : 813, 31 € au lieu de 5 052,22 €
- Intégration des frais d'études suivis de réalisation (développement voirie) : 12 000 €
 - Versement du solde des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour 2024
 - Modification du tableau des effectifs
- + 1 adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- + 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- - 1 adjoint technique à temps complet
- + 1 ATSEM principale 1^{ère} classe à temps complet
- + 2 adjoints territoriaux principaux de 1^{ère} classe d'animation à temps non complet
 - Dénomination du foyer rural : Jean MENETEAU

Séance du 5 Novembre 2024 (mardi 20h30)

- Accord pour la garantie d'emprunt par la commune au profit des la SA HLM IRP (réhabilitation de la résidence 35 rue du moutier) emprunt de 4 179 827 €
- Fin de l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public Maximilien (service public mutualisé en matière d'achat public sur le Val d'Oise) au 1^{er} janvier 2026
- Versement du solde des subventions au club de football pour 2024 : 2 282,50 €
- Modification du tableau des effectifs :
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial
 - Accord pour la convention de participation prévoyance et santé du CIG (protection sociale complémentaires des agents)
 - Approbation sur le rapport sur la qualité de l'eau pour 2023
 - Classe de neige CE2 - CM1 – CM, départ le 13 janvier 2025
- Participation des la commune : 4 400 €
- Participation des parents : 10 140 €
- Dons : 5 778 €

- Modification des tarifs de la cantine périscolaire au 1^{er} janvier 2025 :

- Quotient familial < 850€, repas facturé	3,36 €
- Quotient familial < 850€ PAI facturé	1,68 €
- Quotient familial > 850€ repas facturé	5,94 €
- Quotient familial > 850€ PAI facturé	2,97 €
- Enfants hors commune repas facturé	8,91 €
- Enfants hors commune PAI facturé	4,45 €
- Pour les adultes repas facturé	10,48 €
- Majoration si repas sans réservation	1 € une semaine minimum

Séance du 16 Décembre 2024 (lundi 20h30)

- Recrutement d'un agent contractuel pour pallier à l'accroissement d'activité au sein du service d'accueil
- Acquisition à l'amiable de 6 logements, logements sociaux, rue des Cèdres et souscription d'un emprunt pour ce faire, inscription dans le budget 2025.
- Vente de la moitié parcelle AB 421 à M LENTZ au prix de 250€/m2

Modification du tableau des effectifs

- Proposition

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIFS
ADMINISTRATIVE	Attaché principal à temps complet	1
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2
	Adjoint administratif à temps complet	3
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2
	Adjoint technique à temps non complet 25h/35h	1
	Adjoint Technique à temps complet	5
SOCIALE	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 31h30/35h	1
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 31h30/35h	2
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1

SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe à temps complet	1
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation à temps complet	2

Voyage scolaire

- Classes CM1 et CM2 (51 enfants) partiront pour le Futuroscope du 21 au 23 mars participation de la commune 10 185,84 € et parents 1 530 €

Départ à la retraite de CORINNE GERIN

- Départ au 1^{er} janvier 2025, cadeau pour ce départ

Séance du 18 Février 2025 (Mardi 20h30)

- Recrutement d'un vacataire pour effectuer des missions de remplacements occasionnels de l'agent en charge de la conduite des personnes
- Don de 1 000€ à la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO qui a ravagé l'île
- Mise à disposition pour 6 mois d'un agent d'accueil et d'état civil
- Subvention aux associations

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
BASKET	16 246 €	8 123 €
FOOTBALL	5 165 €	2 582.50 €
JUDO	18 000 €	9 000 €
TENNIS	10 000.00 €	5 000.00 €
TENNIS DE TABLE	4 062 €	2 031 €

- Création d'un syndicat Val d'Oise Numérique, approbation des statuts et adhésion à la convention « Groupe fermé d'utilisateurs »

Séance du 11 Mars 2025 (Mardi 20h30)

- Tirage au sort des jurés d'assise pour 2026
- Mise en place d'un service de location de vélo à assistance électrique pour les agents de la ville au tarif de 20 € TTC par trimestre

Séance du 8 Avril 2025 (Mardi 20h30)

- Renouvellement de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et la MSA
- Approbation du compte financier unique 2024

Fonctionnement excédent 1 621 387,11€

Investissement - 838 819,22 €

Résultat 782 567,89 €

- Vote du budget 2025

Fonctionnement

- Dépenses : 3 621 812,19 €
 - Recettes : 3 621 812,19 € dont 782 567,89 € d'excédent 2024
- Investissements
- Dépenses : 4 944 878,60 € dont 2 363 489,67 € reste à réaliser de 2024
 - Recettes : 4 944 878,60 € dont 902 234 ,08 € reste à réaliser 2024
dont 622 436,37 € excédent 2024
dont 800 610,74 € virement fonctionnement

- Vote des taux de fiscalité pour 2025

- Taxe Foncier Bâti (TFB) 34,50 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) 41,44 %
- Taxe d'Habitation (pour résidence secondaire) 9,64 %

- Vote des subventions de fonctionnement 2025

- CCAS 1 499,63 €
- Anciens combattants 900,00 €
- Foyer rural 4 050,00 €
- Associations sportives 56 500,00 €
- Comité de jumelage 5 000,00 €
- La Bobine d'Ennery 2 700,00 €
- AOJE 775,00 €
- Club 3^{ème} âge 2 000,00 € exceptionnelle du fait des travaux

- Sorties et cadeaux de fin de scolarité 2025 (élèves du CM2)

Sorties 250 € par enfant

Cadeau fin d'année 50 €

- Budget Noël 2025

- 12 € TTC par enfant de l'école élémentaire
- 7 € pour un livre par enfant de l'école maternelle
- 600 € pour un spectacle pour l'ensemble de l'école maternelle

Séance du 6 Mai 2025 (Mardi 20h30)

- Tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2025

Garderie périscolaire et étude surveillée :

Garderie périscolaire du matin (7h30-8h30) : 1.25 €

Garderie périscolaire soir (16h30-18h30) : 3.14 €

(Goûter 0.64 € facturé par Elior + 2.50 € facturés par la commune)

Etude Surveillée (16h30-18h00) (passe en garderie à partir de 18h00)	4.70 €
(Goûter 0.64 € facturé par Elior + 4.05 € facturés par la Mairie).	
Supplément garderie périscolaire de 18h30 à 19h00 :	0.50 €
(Ajoutés aux 3.14 € de la garderie périscolaire du soir ou aux 4.69 € de l'étude surveillée)	
Pénalités applicables en cas de retard des parents après 19h00 :	12.00 €
Pénalités applicables en cas de présence sans inscription :	tarif X2

Cantine périscolaire :

Pour un quotient familial <8,50 €, repas facturé :	3.39 €
Pour un quotient familial <8,50 €, PAI facturé :	1.69 €
Pour un quotient familial >8,5000 €, repas facturé :	5.99 €
Pour un quotient familial >8,50 € PAI facturé :	2.99 €
Pour les enfants hors commune : repas facturé :	8.98 €
Pour les enfants hors commune : PAI facturé :	4.48 €
Pour les adultes : repas facturé :	10.56 €
Majoration en cas de repas consommé sans réservation préalable 1.00 € (une semaine minimum)	

- Participation aux frais des transports scolaires pour la rentrée 2025 – 2026
Décide de maintenir la participation de la commune aux frais de transports scolaires à hauteur de 52 € quel que soit le prix de la carte Optile/CSB ou quelque soit les autres cartes de transports scolaires
- Remboursement des frais de mise en fourrière animale par les propriétaires d'animaux errants
Les frais en fourrière animale seront remboursés en totalité par le propriétaire

Séance du 15 juillet 2025 (Mardi 20h30)

- Adhésion à la Convention d'Aide à la Gestion des archives proposée par le CIG Grande couronne.
Le CIG a créé un service d'aide à la gestion des archives pour les collectivités territoriales. Il peut assurer diverses prestations tant pour la gestion des archives papier que numériques.
- Adhésion au Contrat Territoire Lecture pour la période 2023 – 2027 mis en place par la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.
Il permet de développer la lecture publique et animer un réseau mutualisé de bibliothèque.
- Adhésion à la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial
Pour se prononcer sur les demandes des ressortissants étrangers sur les conditions de ressources et de logement.
- Approbation de l'avenant à la convention foncière entre la commune et l'établissement public foncière de l'Ile de France
- Rapport annuel de Veolia sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2024

- Travaux supplémentaires place d'Oberriexingen, pour un montant de :
 - voirie réseaux divers + 26 641,00 €
 - maçonneries – pavage- dallage + 21 000,00€
 - serrurerie – mobilier - 12 258,00€
- Approbation d'une motion de soutien au dispositif bouclier de sécurité de la région et du département

Séance du 02 Septembre 2025 (Mardi 20h30)

- Approbation de la charte Horizon 2040 et adhésion au PNR du Vexin Français
Il s'agit de la charte révisée du PNR jusqu'à 2040, ainsi que les annexes correspondantes et le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Vexin Français
- Versement du solde des subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2025

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS Des demandes	MONTANTS votés	MONTANTS Solde à verser
BASKET	20 000 €	15 858,65 €	7 735,65 €
FOOTBALL	6 000 €	5 616,96 €	3 034,46 €
JUDO	19 000 €	19 000 €	10 000 €
TENNIS	10 000 €	10 000 €	5 000 €
TENNIS DE TABLE	4 500 €	4 500 €	2 469 €
Total	59 500 €	54 975,61 €	28 239,11 €

- Acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrés AB 1011 de 69 m2 pour 1 € ht